

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

L'An deux mil Onze, Le 12 Septembre, à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESOY Anny, Maire de la Commune.

(Date de la convocation : 07 Septembre 2011)

PRESENTS (es) :

Messieurs PIGER, LE BOT, LECLERC, BAUDOU, FLERON, FERY, Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, DEVILLE.

ABSENTS (es) :

Mr GILLET (Pouvoir à Mme DESOY), Mr ARZILLIER (Pouvoir à Mr LE BOT), Mme MARTIN (Pouvoir à Mme CAILLAT), Mme BOUQUET

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 960 / Virements de crédits – Décision Modificative N° 1.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011, Section Investissement :

- Comptes dépenses :

Chapitre 23 Article 2315 – Opération Aménagement Sécuritaire 04 5 000 ,00 €

- Comptes recettes :

Chapitre 204 Article 2042 Subventions d'Equipement aux personnes de droit privé 5 000,00 €

2 - Délibération n° 961/ Dissolution du Syndicat ACTIFAAR :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Président du Syndicat ACTIFAAR, dont notre commune est adhérente, nous demandant de délibérer avant le 07 Octobre prochain sur le devenir de cette structure.

Le Président du Syndicat ACTIFAAR précise que la loi du 16 Décembre 2010 sur la réforme des Collectivités Territoriales prévoit la dissolution d'un certain nombre de Syndicats Intercommunaux et, chaque syndicat devait donner un avis motivé avant le 31 Juillet 2011.

Le syndicat ACTIFAAR, précise son Président, ne s'étant pas positionné avant le 31 Juillet, la dissolution d'office du syndicat par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Marne semble proche.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de demander la dissolution du Syndicat ACTIFAAR au 31/12/2011 en raison de sa faible activité,
- de ne pas attendre le règlement définitif des derniers problèmes liés au Foncier ou aux questions sur

l'entretien des ponts.

3 – Délibération n° 962 / Subvention - Association Française contre les myopathies.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'Association Française contre les myopathies au titre de l'année 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association Française contre les myopathies au titre de l'année 2012.

Les crédits nécessaires au paiement de cette subvention seront inscrits au compte 6574 du budget 2012.

4 – Délibération n° 963 /Convention d'occupation de la Salle de réunion du Bâtiment « La Croisette » dit P1 pour la création d'un atelier de QI GONG :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'occupation de la salle de réunion du bâtiment P1 afin d'y organiser des ateliers de QI GONG qui seront dispensés par Mme DUMESNIL Catherine domiciliée dans la commune. Ces cours d'une durée de 3 heures auront lieu environ deux fois par trimestre et le premier atelier débiterait le 25/09/11.

Après avoir discuté et délibéré sur les modalités de location, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la mise à disposition de la salle de la Croisette pour ces cours de QI GONG à compter du 25 Septembre 2011,
- De charger Madame le Maire d'établir une convention de mise à disposition de locaux communaux entre la Mairie et Mme Catherine DUMESNIL, qui sera annexée à la présente délibération,

- De fixer le prix de cette location de salle à 200 € par année civile (un prorata sera fait pour la période du 25/09/2011 au 31/12/2011) afin de participer aux frais de fonctionnement,
- D'autoriser le Maire à signer cette convention avec Mme Catherine DUMESNIL sous réserve de nous fournir une attestation d'assurance.

5 - Délibération n° 964 /Reprise des V.R.D./Incorporation dans le domaine Public communal de la zone artisanale lieudit « Les Vianneries » :

Madame le Maire fait état au Conseil Municipal d'un courrier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Épernay qui demande l'incorporation dans le domaine public communal du Parc d'Activités « Les Vianneries » réalisé par la CCIRE.

Elle rappelle que par délibération n° 609 en date du 27 Juin 2003, la Commune avait signé avec la CCIRE une convention de reprise ultérieure des voiries, réseaux et équipements au domaine public de la commune à l'issue de la réalisation du parc d'activités.

La CCIRE souhaite désormais régulariser ce transfert de propriété à l'euro symbolique comme précisé dans la convention, et une délibération du Conseil Municipal est nécessaire à la rédaction de l'acte authentique.

La commission voiries et bâtiments n'ayant émit aucunes réserves lors de la réception des travaux le 08 Juillet 2011, le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- de reprendre les voiries, réseaux et espaces publics du parc d'activités dit « les Vianneries » (Section Y 639, 640, 649, 650 et 651) pour une surface de 4 952 m² dans le domaine public communal,
- de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à cette rétrocession.

Questions Diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition a été faite par Orange afin de changer le standard de la Mairie et les abonnements en cours sur les lignes par un regroupage diminuant le coût total mensuel. Des précisions supplémentaires seront demandées et cette proposition sera réétudiée au prochain conseil.
- Notre prestataire informatique J.V.S. nous a fait parvenir une proposition pour le renouvellement triennal de notre contrat de maintenance, logiciels et matériel. Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition mais seulement pour la partie logiciels. Le matériel actuel sera conservé encore trois années.
- Le dépliant touristique sur le village en cours avec Média Plus Communication a été avalisé par la Commission. Le bon à tirer sera envoyé prochainement.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion organisée par Reims Métropole relative à l'élaboration du Projet d'Aménagement du Pôle Urbain de l'Innovation, projet qui pourrait impacter notre commune. En effet, l'une des idées phares du Projet Reims 2020 est de créer une vitrine technologique au sud de l'agglomération rémoise, qui irait de Bezannes à Ormes en passant par Tinquieux et Reims. La commune de Les Mesneux pourrait être concernée par ce projet sur une surface de 15 hectares situés entre la RD 980, le contournement sud autoroutier et la commune de Bezannes.

- Rentrée scolaire : Trois nouvelles enseignantes ont rejoint le syndicat scolaire pour cette rentrée 2011/2012. Mme Fanny LEPOLARD à la maternelle de Villedommange, Mme Vanessa ROUET à l'école de Sacy, Mme Patricia TRISSON à l'école de Les Mesneux.

Baisse sensible des effectifs avec 136 enfants répartis comme suit :

Maternelle 54 enfants **Primaire** : 82 enfants (Sacy 20 ; Ecueil 21 ; Les Mesneux 41)

- Bâtiment communal : Le permis de construire du bâtiment communal a été déposé à la D.D.T. début Août et nous arrivons maintenant à la phase de préparation du dossier de consultation.

- Travaux communaux : Lors des dernières réunions de chantier, nous avons demandé à ce que les travaux sur la rue de Villedommange soient terminés rapidement afin de pouvoir rouvrir la voirie à la circulation.

Il est maintenant convenu qu'aucuns nouveaux travaux ne seront entrepris avant l'achèvement complet des chantiers en cours.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 10 OCTOBRE 2011 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 22 Septembre 2011 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 22 Septembre 2011.
LE MAIRE,**